



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 7 avril 2026 à 13 h à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Tiffany-Lee Norris Parent, Marc Carrière, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Timmy D. Jutras, Jean Lessard, Michael Korhonen et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette et madame la conseillère Julie Bélisle.

Monsieur le conseiller Vincent Roy préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, François Léveillé, directeur de Cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné, M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi qu'Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Richard Kouamé, directeur, Finances, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CP20260407-P1

MODIFICATION DE L'APPROCHE D'ADOPTION DU FINANCEMENT DU PIVM

Présentation par mesdames Renée Guénette, Johane Lavigne et monsieur Luc St-Arnaud.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter l'approche actuelle d'adoption du financement du PIVM;
- présenter les options de modifications à l'approche;
- recommander une option et présenter les prochaines étapes.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Scénarios et options;
3. Option recommandée;
4. Prochaines étapes.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

On souligne que les enjeux ont bien été vulgarisés et que les explications étaient très pertinentes.

Des questions sont soulevées quant à la deuxième option proposée, notamment, sur l'échéance des projets. L'administration précise que les appels d'offres sont en préparation au printemps alors que cette option ferait en sorte que les équipes travailleraient en double pendant cette période.

On demande si l'approbation du MAMH est toujours nécessaire pour les règlements d'emprunt et s'il serait possible d'aller de l'avant avec les appels d'offres avant d'obtenir cette approbation. En réponse, on indique que l'approbation est nécessaire selon la *Loi sur les cités et villes*.

On aimerait connaître les mécanismes en place pour aller de l'avant avec les appels d'offres. Également, on demande des précisions sur l'approbation du MAMH et si celui-ci est d'accord avec l'approche préconisée. En outre, on se questionne sur la prévision financière pour les montants payés comptant.

Pour les obligations financières, dans les scénarios proposés, même si la Ville lance les appels d'offres en automne, il n'y a aucun contrat qui est octroyé en décembre ou en janvier. Il n'y a pas de risque financier à cette étape. En ce qui a trait au MAMH, il doit approuver les règlements d'emprunt de toutes municipalités et il en reçoit tout au long de l'année, il n'y a donc aucun enjeu avec le calendrier. Pour ce qui est du paiement comptant, il n'y a pas d'engagement, il est donc possible d'ajuster les emprunts.

On souligne l'importance de la prévisibilité des projets et de l'efficacité de ces derniers. Ces ajustements auront un impact important sur les citoyens de la ville.

Fin du comité plénier public à 13 h 24.